

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT TARN

Commune SALIES  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

du 22 mai 2023

CANTON  
Albi-Sud

L'An deux mille vingt-trois et le vingt-deux mai

*Nombre de conseillers*

En exercice 13

Le Conseil Municipal de la commune de SALIES étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, **après convocation légale du 16 mai 2023**, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Présents 9

Votants 9

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Valérie JACQUET, Virginie GOURMANEL, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Bruno GASCON, Raymond CHAPPERT, Florence CABROL et Bernard TOMINET.

Excusés : David FERRÉ, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES, et Florence VOGEL

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS COMMUNAUX**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

**Monsieur le Maire expose :**

Myriam BERNADOU va prendre sa retraite à la fin de l'année scolaire 2023-2024. Aussi, le poste d'ATSEM a été légèrement revu et la durée de service hebdomadaire passe de 35 heures à 34,17<sup>ème</sup>/35 heures annualisées.

A compter du 28 août 2023, le tableau des effectifs est ainsi modifié :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1 poste à 14 heures
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> cl	C	1	1 poste à 35 heures
Agent de maîtrise	C	1	1 poste à 35 heures
Contractuel emploi permanent	Non titulaire	1	1 poste à 16/35 <sup>ème</sup> heures
Contractuel emploi permanent	Non titulaire	1	1 poste à 22,21/35 <sup>ème</sup> heures
<b>FILIERE MÉDICO-SOCIALE</b>			
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe		1	1 poste à 34,17/35 <sup>ème</sup> heures
<b>TOTAL</b>	<b>C</b>	<b>7</b>	

**Le conseil municipal :**

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**APROUVE** le tableau des effectifs communaux tel que présenté par Monsieur le Maire ;

**PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.


Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès,

le 22 mai 2023

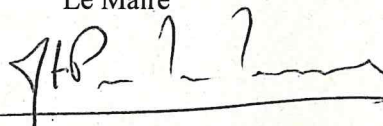
Le secrétaire de séance

Jacky MIQUEL



Le Maire

Jean-François ROCHEDREUX



Transmise en Préfecture et mise en ligne le 26 MAI 2023